

par Jean MESNARD

Chez la Mère Agnès, les historiens de Port-Royal ont toujours accordé plus d'attention à la vie spirituelle qu'à la vie active. Constatation confirmée par le programme que les propositions des uns et des autres ont spontanément constitué pour le présent colloque. Il n'est pas question pour moi d'adopter un point de vue opposé. Il me semble pourtant que le déséquilibre ainsi créé entre deux faces d'une même personnalité est très excessif et qu'il pourrait fausser le parallèle inévitable à instituer entre la Mère Agnès et sa sœur aînée la Mère Angélique.

L'orientation de la critique a été en grande partie déterminée par la documentation disponible, surabondante à propos de la Mère Angélique, tardive et limitée à propos de la Mère Agnès. C'est de la première que nous possédons, sous forme de *Relation* (1), une précieuse autobiographie ; c'est elle qui, habilement questionnée par son neveu Antoine Le Maistre, rapporta longuement ses souvenirs (2) : c'est par ces deux sources que nous connaissons en détail la fameuse journée du guichet. A quoi il faudrait ajouter les relations recueillies de tous côtés et les lettres soigneusement conservées. Le tout publié sous forme de trois volumes de mémoires et trois volumes de lettres de 1742 à 1744. Vaste ensemble qui appelle deux remarques touchant à notre sujet. Comme nous le verrons, la Mère Agnès a contribué à réunir cette documentation. S'étant placée dans l'ombre de sa sœur, elle a servi très activement sa mémoire. Inversement, ces pièces relatives à la Mère Angélique sont une source essentielle de renseignements sur la Mère Agnès. Ainsi c'est la première qui enregistre sur la seconde le propos d'un Père capucin prédisant, « lorsqu'elle n'avait encore que dix-sept ans, que ce serait une des plus grandes religieuses de France (3) ».

D'une façon générale, les documents à utiliser demeurent épars,

la synthèse n'en est pas donnée à l'avance, même dans le remarquable article du *Nécrologe*, sur lequel il faudra revenir. La tentation est grande d'insister sur les épisodes qui ont fait couler le plus d'encre, en premier lieu celui du *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, si lourd de conséquences. L'épisode illustre assurément les tendances mystiques de la Mère Agnès, mais un tel exemple n'est nullement exceptionnel dans la vie religieuse du temps, ni même à Port-Royal. On remarquera surtout que le type de piété dont témoigne cet écrit avait été propagé par l'évêque de Langres, Zamet, qui, amenant dans la maison des spirituels oratoriens tels que Condren et ses disciples, avait été appelé à Port-Royal par la Mère Angélique. La même a joué le rôle majeur dans la fondation de l'Institut du Saint-Sacrement de la rue Coquillière, avant de faire de Port-Royal le siège de cette dévotion. N'établissons donc pas de différence trop radicale entre les deux sœurs, tout en reconnaissant que la marque de la spiritualité oratorienne s'est imprimée plus profondément sur la cadette que sur l'aînée.

Au fond, la Mère Agnès n'est devenue vraiment accessible dans son unité qu'en 1858, grâce à la publication de ses *Lettres*, préparée par Rachel Gillet et réalisée par Faugère (4). Fait curieux : dans les premières éditions de son *Port-Royal*, Sainte-Beuve s'est borné à de fréquentes allusions à la Mère. C'est seulement la publication des *Lettres* qui lui donna lieu de tracer le portrait qu'on était en droit d'attendre de lui : la recension du *Moniteur* fut reproduite en appendice dans la dernière édition du *Port-Royal* (5). Encore ce portrait n'envisage-t-il guère le point de vue auquel nous entendons nous placer : il garde un silence presque total sur l'*Image d'une religieuse parfaite* et sur les *Constitutions de Port-Royal*.

C'est donc à tout un rééquilibrage qu'il conviendrait de procéder. Mais là n'est pas mon objet. Je fournirai simplement des matériaux pour y parvenir en cherchant à montrer ce qui confère à la Mère Agnès la qualité de femme d'action.

I — UNE VIE ACTIVE

Il n'est que de suivre le déroulement de sa longue existence pour découvrir combien elle fut active.

C'est à une fonction où l'action tient la plus grande place, celle d'abbesse, que la jeune Jeanne-Catherine-Agnès Arnauld fut destinée par sa famille en même temps que son aînée Jacqueline, la future

Angélique. Elle eut même de l'avance sur cette dernière, qui, étant née le 8 septembre 1591, avait deux ans de plus qu'elle, née le 31 décembre 1593. L'aînée avait huit ans lorsqu'elle fut pourvue de Port-Royal, la cadette moins de six ans lorsqu'elle fut envoyée dans la maison voisine, mais bénédictine et non cistercienne, de Saint-Cyr. Encore la première n'était-elle d'abord que coadjutrice, alors que la seconde fut d'emblée abbesse. Certes, l'enfant n'exerçait pas effectivement ces fonctions : c'est une religieuse qui occupait provisoirement son siège. Mais elle avait pleine conscience de sa dignité. Cependant, contrairement à sa sœur, elle éprouvait un grand attrait pour la vie religieuse. Très sensible, elle trouvait de grandes joies dans le chant de l'office.

Elle se rendait souvent en visite à Port-Royal, où sa sœur s'efforçait de l'attirer, ce qui impliquait changement d'ordre religieux et renonciation à sa dignité. Pendant cette période d'attente, elle fut témoin, le 25 septembre 1609, de la journée du Guichet. Sa détermination à soutenir sa sœur, qui se refusait à laisser entrer sa famille pour rétablir la règle de la clôture, se fit alors remarquer. Ayant, par un passage secret, rejoint sa famille, qui la réclamait, et — je cite le récit de Sainte-Beuve — « M. d'Andilly s'étant mis à débiter de grandes plaintes contre sa sœur à la jeune Agnès, celle-ci, [...] grave et haute comme une Infante, l'interrompit, et répondit que sa sœur, après tout, ne faisait que ce qu'elle devait et ce qui lui était prescrit par le Concile de Trente. Sur quoi M. d'Andilly, se tournant vers la compagnie, s'écria : "Oh ! pour le coup, nous en tenons vraiment ! en voilà une encore qui se mêle de nous alléguer les Conciles et les Canons" » (6). Scène révélatrice. La cadette, avant même d'avoir atteint l'âge de seize ans, se place dans le sillage de son aînée, adhérent à son œuvre et mettant à son service de grandes qualités d'esprit et de volonté.

Cette relation se précisera, mais sans changement de fond, lorsqu'elle sera définitivement attachée à Port-Royal, perdant alors, par esprit d'humilité, un peu de cet instinct de grandeur qui la faisait comparer par Sainte-Beuve à une infante. Ayant reçu l'habit le 28 janvier 1611 (7), elle fut aussitôt établie maîtresse des novices, quoiqu'elle le fût elle-même, par la Mère Angélique, jusque-là directement titulaire de cette fonction. Ainsi commençait une alternance dans les charges qui se reproduira maintes fois, établissant entre la vie des deux sœurs un étroit parallélisme qui contribue encore à leur ressemblance.

C'est en 1618 que la Mère Agnès fut engagée plus précisément

dans le gouvernement de l'abbaye. La Mère Angélique fut cette année-là envoyée à Maubuisson pour réformer cette maison, dont l'abbesse précédente, Angélique d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle, avait dû être mise aux Filles pénitentes. Elle confia, pendant son absence, la conduite de Port-Royal à une prieure, assistée, comme sous-prieure, de la Mère Agnès. Mais la mission à Maubuisson se prolongeant, elle envisagea de se faire définitivement remplacer par sa sœur ; elle lui aurait résigné sa charge sans l'opposition de son père, qui lui demanda de la désigner plutôt comme coadjutrice. Le résultat pratique était pour lors le même. Elle la choisit pour cette simple raison qu'elle croyait « en conscience qu'elle était la plus capable de la maison ». C'est ce qu'elle dit à saint François de Sales, venu passer quelques jours à Maubuisson en l'été 1619. Pour en juger, l'évêque de Genève se rendit à Port-Royal et trouva la sœur « totalement à son gré » (8). Suivant une règle constante de sa spiritualité, qui tranche sur les désirs inquiets d'abaissement si souvent manifestés chez sa sœur, la Mère Agnès se conforme à la décision prise.

Elle gouverna donc l'abbaye jusqu'au retour de la Mère Angélique, en mars 1623 (9). Mais elle demeura ensuite associée à sa charge comme coadjutrice. Elle participa naturellement aux nombreuses tractations qui aboutirent au transfert du monastère à Paris, au faubourg Saint-Jacques, en 1625, et à la planification des travaux qui s'y déroulèrent pendant les années suivantes.

A cette date de 1625, la Mère Angélique, un peu déseparée depuis la mort de saint François de Sales, en 1622, crut avoir trouvé, sur la suggestion de la fille spirituelle du saint la Mère de Chantal, un directeur idéal pour sa maison en la personne de l'évêque de Langres, Sébastien Zamet. Ce prélat s'accordait bien à la Mère Angélique par son esprit soucieux de réforme et fertile en initiatives, dont la principale fut le projet d'un Institut du Saint-Sacrement voué à l'Adoration perpétuelle, projet non étranger à celui, contemporain, de la Compagnie du Saint-Sacrement, tournée vers l'action dans le monde (10). Mais, par sa personnalité spirituelle, c'est surtout la Mère Agnès qu'il toucha. Comme saint François de Sales, il unissait l'austérité au sens de la mesure dans la pratique de la dévotion. Mais cette dévotion comportait une certaine recherche, un certain raffinement, qui ne déplaisaient point à la Mère Agnès et qu'elle manifesta dans le fameux *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, composé en 1626, mais demeuré strictement privé jusqu'en 1633. Le bruit fait par cet écrit (11) ne doit pas faire oublier que la Mère Agnès fut surtout associée, comme sa sœur, à l'œuvre réformatrice

de Zamet... Celui-ci avait entrepris la réforme de l'abbaye de Tard, située près de Cîteaux, et, pour mieux aboutir, l'avait transférée à Dijon. Le parallélisme avec Port-Royal ne se limite pas à ce point. Les deux maisons, en 1627, quittèrent la juridiction des abbés de Cîteaux pour passer sous celle de l'ordinaire, autrement dit de l'évêque du diocèse. De même, Tard en 1626, Port-Royal en 1629 modifièrent le statut de leurs abbesses qui, de perpétuelles qu'elles étaient, devinrent électives et triennales (12). La Mère Angélique donna sa démission le 23 juillet 1630 ; sa sœur et coadjutrice l'imita en envoyant la sienne.

En effet, à cette date, et depuis près d'un an, la Mère Agnès avait quitté Port-Royal pour Tard, en compagnie d'une autre religieuse, venue de Maubuisson, la sœur Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif. Résultat d'un grand dessein de Zamet, qui entendait faire une seule maison des deux qu'il dirigeait, pour les fondre ensuite dans l'Institut du Saint-Sacrement en gestation. Parallèlement, l'ancienne abbesse de Tard, la Mère Jeanne de Saint-Joseph de Courcelle de Pourlan, démissionnaire en mai 1629 pour faire jouer le triennat, avait été envoyée à Port-Royal. Il est clair que cette permutation intéressait des fidèles particulièrement sûres de Zamet. Aussi bien, lorsque la Mère Angélique, à son tour, démissionna, ce fut la sœur Le Tardif qui fut élue abbesse, avec la Mère de Pourlan comme prieure et maîtresse des novices. La Mère Agnès, de son côté, devenait abbesse de Tard (13).

Elle devait le rester jusqu'en novembre 1635. On ne peut constater sans surprise à quel point les historiens sont demeurés silencieux sur cette longue période de la vie de la Mère. L'importance qu'elle a revêtu pour elle ressort pourtant de sa correspondance, où nombreuses, jusqu'à une époque tardive, sont les lettres adressées à des religieuses connues à Tard. Preuve de la grande autorité qu'elle y manifesta. Autorité spirituelle, sans doute, mais tenant aussi à la qualité de son gouvernement. On peut assurer qu'elle y adhéra totalement à l'esprit de Zamet, qui ne concevait pas la vie religieuse sans formation intellectuelle, ni sans bonne tenue de la maison, sans une certaine élégance, sans une part faite à la détente et à l'humour, esprit que la Mère Le Tardif introduisait de son côté à Port-Royal, et que la Mère Angélique jugeait trop mondain. Mais cette dernière, depuis mai 1633, fut tout occupée par sa charge de supérieure de l'Institut du Saint-Sacrement. De cette période on retiendra aussi que la Mère Agnès ne fut nullement partie prenante, sinon d'une manière très indirecte, à la querelle toute parisienne, fruit d'une riva-

lité de prélats, suscitée en 1633 par la *Chapelet secret du Saint-Sacrement* (14). C'est plus tard seulement qu'elle eut des remords de l'avoir écrit. Elle se consacrait alors entièrement à sa tâche d'abbesse, menant une existence très active.

C'est aussi pour les besoins du gouvernement de Port-Royal qu'elle fut, sur les instances de la Mère Angélique, rappelée dans son ancienne maison. Mais elle eut la surprise de voir que l'esprit de Zamet n'y régnait plus. Là, comme d'abord à l'Institut du Saint-Sacrement, l'évêque s'était trouvé supplanté par l'abbé de Saint-Cyran, qu'il avait contribué à installer pour lui avoir rendu le service de le défendre dans la querelle du *Chapelet secret*. Mais le nouveau venu, grande figure de l'Église de France, avait surtout dû de s'imposer à la confiance qu'il inspirait à la Mère Angélique. Celle-ci trouvait en lui tout ce dont elle avait peu à peu appris à déplore l'absence chez Zamet : l'esprit de simplicité, de pauvreté, la rectitude et la pénétration du jugement spirituel, l'écoute des âmes et la recherche du dessein de Dieu sur elles, le sentiment des exigences de la conversion. la Mère Agnès, revenue de Tard tout imbuë d'une dévotion plus ornée, plus soucieuse d'extraordinaire, tant en matière d'austérité que d'oraison et de culte, eut d'abord un mouvement de recul devant l'esprit nouveau qu'elle découvrait. Elle y adhéra cependant sans beaucoup attendre : par la séduction qu'exerça aussi sur elle l'abbé de Saint-Cyran ; mais encore par docilité à l'égard de sa sœur et — comme une meilleure connaissance de sa personnalité le laissera croire — par conviction que la volonté de Dieu est inscrite dans les événements. Attitude d'autant plus remarquable qu'elle fait contraste avec celle qu'adoptèrent à la même époque d'autres religieuses fidèles à Zamet : en premier lieu, sa propre sœur Marie-Claire (15).

A la fin du second triennat de la Mère Le Tardif, la Mère Agnès, prieure depuis son retour à Port-Royal, fut élue abbesse le 19 septembre 1636. Sa première tâche, dont on peut imaginer combien elle fut pénible, fut de conduire jusqu'au bout la remise en ordre voulue par sa sœur et de congédier l'évêque de Langres. Ce fut chose faite en novembre 1636. Les religieuses récalcitrantes ne tardèrent pas à se remettre à l'unisson de la communauté (16). La même année, Saint-Cyran, retourné à son abbaye, donnait pour confesseur aux religieuses M. Singlin, prêtre tout de simplicité, un peu rustique même, auquel la Mère Agnès, malgré toute sa distinction, fut très attachée. La même année encore, la Mère Angélique quittait l'Institut du Saint-Sacrement pour rentrer dans sa maison d'origine. Les fondements

du Port-Royal de la grande époque sont posés. La Mère Agnès y gouverna pendant deux triennats, jusqu'en 1642.

La part de sa correspondance qui se rapporte à cette époque est assez pauvre (17). On y remarquera surtout, dans l'exercice de ses fonctions, non pas des décisions d'importance majeure, mais une grande disponibilité, beaucoup d'attention aux personnes et une extrême vigilance dans les difficultés quotidiennes.

La Mère Angélique reprit ensuite, en octobre 1642, les fonctions d'abbesse, et elles les conserva pendant quatre triennats, c'est-à-dire jusqu'en 1654. La Mère Agnès n'était pas pour autant écartée de l'action puisqu'elle remplit, pendant tout ce temps, la charge de prieure (18), qui faisait d'elle une sorte d'abbesse en second, non seulement pour la maison de Paris, mais aussi pour celle des Champs, lorsque celle-ci fut rétablie en 1648, et même lorsqu'elle eut, en 1653, sa prieure particulière en la personne de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte (19), avec laquelle la prieure de Paris entretint dès lors une correspondance assidue. Lorsque la Mère Angélique quitta définitivement sa charge et fut remplacée par la Mère Marie des Anges, laquelle mourut en fonctions au début de décembre 1658, la prieure conserva la place qu'elle occupait et ne la quitta que pour devenir une nouvelle fois abbesse. La vie active n'eut pratiquement pas de cesse depuis la prise de possession de Tard, en 1630.

Ses lettres nous permettent de mesurer ce qu'était le poids de ses fonctions auprès de sa sœur. Le 22 juillet 1654, sollicitée de venir aux Champs, où la prieure la réclamait, ayant besoin d'aide et de conseil, elle différait l'exécution de ce projet, sachant combien sa présence à Paris était nécessaire pour que sa sœur ne fût pas trop « surchargée » (20). Lorsque la Mère Marie des Anges prit ses fonctions, elle constata : « Elle fait beaucoup, car je me trouve fort déchargée » (21). Ce ne fut sûrement que pour peu de temps, en raison de la mauvaise santé de la nouvelle abbesse. D'ailleurs, en octobre 1655, écrivant à celle-ci alors qu'elle-même était aux Champs, où elle aurait pu goûter du repos, elle s'inquiète de la voir « chargée de tout », à cause d'une maladie de la Mère Angélique. Détail pittoresque, elle pense, comme l'abbesse, que sa sœur aurait besoin d'une nourrice, et elle dresse tout un plan pour qu'une femme qui nourrissait un enfant pût aussi donner son lait à la Mère (22). C'est aux menus détails de l'existence que les charges religieuses invitaient d'abord à s'appliquer, tant matériellement que spirituellement.

Les lettres de la Mère Agnès font ensuite écho aux persécu-

tions qui s'abattirent contre Port-Royal, mais moins fréquemment que celles de sa sœur. Toutefois, lorsqu'elle fut réélue abbesse le 13 décembre 1658, le moment approchait où la situation allait beaucoup s'aggraver et où il lui faudrait prendre de graves décisions. Mais elle avait auprès d'elle sa nièce la sœur Angélique de Saint-Jean, revenue de Port-Royal des Champs. L'énergie de cette dernière allait la soutenir ; il est souvent difficile de savoir ce qui revient à l'une et à l'autre ; mais, encore que ce fussent des esprits très différents, la tante plus douce, plus abandonnée à la volonté de Dieu, la nièce plus ferme, plus raisonneuse et ne prenant conseil que d'Arnauld, nulle trace de dissentiment n'apparaît. Tant qu'elle fut abbesse, la Mère Agnès imprima d'ailleurs sa marque, très reconnaissable, sur toute l'action menée.

Elle ne put opposer de résistance lorsque, le 23 avril 1661, le lieutenant civil, mandaté par la cour, vint à Port-Royal signifier l'ordre de renvoyer toutes les pensionnaires. Elle fit seulement entrer en hâte plusieurs postulantes au noviciat (23). Le 4 mai, nouvel ordre : celui de renvoyer novices et postulantes (24). La Mère écrivit alors au roi, habilement, respectueusement, pour demander, au nom de sa conscience et des devoirs de sa charge, la permission de garder les filles qui avaient pris des engagements décisifs. Le roi trouva la lettre très belle, mais il resta inflexible (25). Quelques jours après, un nouveau supérieur remplaçait M. Singlin, de nouveaux confesseurs étaient nommés ; une visite complète des deux monastères se déroulait (26). Entre celle de Paris et celle des Champs, la Mère Angélique, gravement malade depuis plusieurs semaines, rendait le dernier soupir, le 6 août (27).

Une autre épreuve, plus angoissante encore, se joignait à ces dernières. Le projet, envisagé depuis longtemps, de faire signer par toutes les personnes d'Église un formulaire condamnant et les fameuses cinq propositions (question de droit) et l'*Augustinus* de Jansénius comme les professant (question de fait) fut mis à exécution par un arrêt du Conseil d'État du 13 avril 1661. Les amis de Port-Royal obtinrent des deux grands vicaires qui gouvernaient le diocèse pendant l'exil du cardinal de Retz un mandement explicatif distinguant le droit du fait et limitant la portée de la signature à une adhésion sur le droit et à une promesse de silence respectueux sur le fait. Les théologiens conseillers de Port-Royal tinrent que la signature était désormais possible. Les religieuses furent beaucoup plus réticentes, surtout aux Champs, où Jacqueline Pascal se montra la plus extrême. A Paris, l'abbesse et la communauté s'accordèrent sur le texte d'une « tête » à placer avant les signatures. Elles n'eurent pas à en faire état. En juillet, un arrêt du Conseil supprimait le mandement, dont la condamnation fut demandée à Rome (28).

Un nouveau mandement, exigeant la signature pure et simple, fut établi le 31 octobre. Avant même qu'il fût publié, il ne pouvait faire de doute que la nécessité d'une déclaration précédant les signatures s'imposait désormais absolument. Mais comment la rédiger ? Des attitudes diverses se manifestèrent parmi les religieuses, des modérées aux intransigeantes. La Mère Agnès chargea la sœur Angélique de Saint-Jean d'écrire à Arnould sur ce sujet (29). La conduite à tenir s'était un peu précisée lorsque le nouveau mandement fut apporté à Port-Royal, le 19 novembre. Le lendemain, dimanche 20 novembre, marqua, par la difficulté de la situation et par la maîtrise avec laquelle elle fut dominée, une sorte de sommet dans la carrière active de la Mère Agnès. Ayant rassemblé ses religieuses, elle leur adressa un discours dont la teneur nous a été conservée. Chef d'œuvre de clarté, de lucidité, dans une matière singulièrement embrouillée. Tout était expliqué de manière à être compris même par les moins informées : sens de la question de droit, sens de la question de fait ; appréciation des trois attitudes possibles, c'est-à-dire signer, refuser de signer, signer avec une restriction sur le fait, cette dernière attitude jugée la meilleure, parce que satisfaisante pour la conscience et respectueuse pour les supérieurs ; énoncé de toutes les objections et de toutes les pressions prévisibles. Mais le plus remarquable est l'insistance avec laquelle la Mère renvoyait ses religieuses à leur conscience et invitait chacune d'elles à se déterminer librement devant Dieu. Cet entier respect de la conscience d'autrui est un trait caractéristique de la Mère Agnès (30). Le 28, le formulaire était signé par la plupart des religieuses, avec une restriction sur laquelle un large accord s'était fait. Il y eut quelques sursauts, quelques angoisses, que l'abbesse s'appliqua encore à apaiser. Mais, le 3 décembre, la signature était remise au doyen du chapitre Notre-Dame, l'un des grands vicaires (31).

L'affaire rebondit immédiatement. Le doyen se déclara satisfait pour son propre compte, mais il assura que la cour ne le serait pas à moins d'une signature pure et simple. Il renvoya donc le papier reçu. Le dimanche 4, l'abbesse rassembla de nouveau la communauté pour prendre son avis. Les religieuses demeurant toutes fermes dans leur attitude, elle fit rapporter le papier sans changement. Nouvelles assemblée le 5, où la Mère tira la leçon spirituelle de l'événement, qui, selon elle, avait constitué, pour chaque religieuse, comme une nouvelle profession, plus difficile que la première parce que les suites en étaient inconnues (32). Jamais sans doute rien de plus profond n'a été dit sur la signature.

Ce fut le dernier message qu'elle exprima comme abbesse. Le 12 décembre, le jour était venu d'une nouvelle élection. La prieure, la Mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, fut choisie (33). La Mère

Agnès devenait ce qu'elle n'avait presque jamais été, une simple religieuse, souvent pourtant appelée en renfort et conservant malgré tout un prestige moral immense. C'est très peu de temps après que Philippe de Champaigne, dans le fameux *ex-voto*, la peignit en prière auprès de sa fille la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, guérie au terme d'une nouvelle d'un mal de jambe qui l'empêchait de marcher (34).

Pendant la période de tractations et de calme relatif qui dura jusqu'à l'arrivée des bulles pour le nouvel archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, en 1664, la Mère put entretenir une correspondance plus assidue avec les amis du dehors, M^{me} de Sablé, le chevalier de Sévigné, la coadjutrice de l'Abbaye aux Dames de Saintes M^{me} de Foix. A partir du début avril, les préludes d'une nouvelle persécution y sont de plus en plus souvent évoqués. En juin, la menace se précisa par l'obligation renouvelée de la signature du formulaire.

Au terme du face à face dramatique entre l'archevêque et les religieuses, le 26 août, la Mère Agnès fut au nombre des douze condamnées pour leur opiniâtreté à la relégation en divers monastères (35). Elle fut pour sa part envoyée à la Visitation du faubourg Saint-Jacques, obtenant, du fait de son grand âge et de ses infirmités, le droit d'être accompagnée de sa nièce la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, qui lui était très attachée. C'est à propos de celle-ci qu'un dernier épisode significatif doit être rapporté.

En octobre 1664, l'archevêque crut, par une menue concession, pouvoir gagner quelques récalcitrantes à la signature. Il ne s'agissait pas, évidemment, de proposer un nouvel en-tête, ni de distinguer autrement le fait du droit. En fait, au formulaire, un peu comme lors du premier mandement des grands vicaires, se trouvait juxtaposée une déclaration de l'archevêque, interprétant la signature, non comme un jugement formel porté sur la doctrine de Jansénius, mais comme un acquiescement à la condamnation prononcée par le Saint-Siège (36). Ce qui était censé exclure mensonge ou faux témoignage. Ayant pris conseil de plusieurs côtés, notamment auprès de Bossuet, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse signa. Quelle fut l'attitude de la Mère Agnès en cette circonstance ? Elle-même l'explique à son frère l'évêque d'Angers : « Je vous dirai que cette chère enfant m'a ouvert son cœur en tout ceci avec tant de confiance que, si je lui avais témoigné que je serais affligée qu'elle fît autre chose que moi, elle ne l'aurait jamais fait. Mais à Dieu ne plaise que je domine sur la foi d'autrui ! Je sais que les âmes sont à Dieu et que c'est à lui à leur donner les sentiments qu'elles doivent avoir. Tout ce que j'ai désiré d'elle, c'est qu'elle prît conseil, et c'est aussi ce qu'elle a fait [...]. Je lui ai promis que je l'aimerais toujours ;

et elle m'y oblige en toutes façons, et principalement à cause de la manière dont elle a agi, avec beaucoup de crainte de Dieu et d'appréhension de l'offenser : ce qui lui fait une telle impression que j'ai toutes les peines du monde à la consoler, comme je crois le devoir faire, puisqu'elle n'a eu d'autre motif dans ce qu'elle a fait que de suivre l'avis d'une personne sage et qui est à Dieu » (37). Nous voilà très loin des invectives contre les « signeuses ». La Mère Agnès n'aurait certes pas approuvé toute forme de signature. Mais elle en aurait admis certaines formes (38). De toute manière, c'est très profondément qu'elle respectait la conscience d'autrui, dès lors qu'il s'agissait d'une conscience droite ; et la vérité d'autrui, dès lors qu'elle résultait d'une quête authentique. Non sans en éprouver souvent, pour elle-même, de véritables tourments (39).

Nous atteignons ici, comme plusieurs fois précédemment, le point où l'action rejoint la spiritualité. Nous quitterons donc la Mère au terme sa captivité et lors de son retour à Port-Royal des Champs avec toute la communauté fidèle, en juillet 1665. Aucun épisode saillant ne se présente plus dans la ligne de notre sujet jusqu'à sa mort, le 19 février 1671.

II — *LE STYLE DE L'ACTION*

Prendre du recul et adopter un regard plus synthétique aboutit évidemment à faire constater que l'action est informée par l'esprit. Mais, si l'on interroge les lettres de la Mère Agnès et les témoignages qui la concernent, on voit qu'elle investit dans l'action toute sa personnalité, intellectuelle autant que spirituelle.

On observera d'abord à quel point elle est méthodique, organisée, un peu à la manière d'un haut responsable moderne. Qu'elle eût un agenda n'est sans doute pas un fait extraordinaire, même à son époque et dans une maison nécessairement très réglée. On est quand même un peu surpris qu'elle en fasse mention (40), encore que ce fût pour déplorer un oubli qu'elle avait commis : celui d'y inscrire l'achat d'une cloche pour appeler à l'office, achat sur lequel elle fait des remarques très précises. Elle a, tout comme sa sœur, le sens des réalités concrètes.

Plus important, et objet d'allusions très fréquentes, la présence à ses côtés d'une secrétaire. Il se peut que la nécessité de cette assistance ait été due à certaines infirmités, notamment au mauvais état de sa vue. Mais c'est seulement en 1657 qu'elle perdit un œil (41). Or dès 1648, elle écrivait à la sous-maîtresse des novices : « Si vous aviez quelqu'un au noviciat qui pût écrire, j'aurais bien de quoi l'employer. Je suis dans

un manque de temps, tout de même qu'ailleurs » (42). La vraie raison apparaît bien ici : elle tient à la bonne organisation du travail, et elle a le souci d'assurer une abondante correspondance. On doute que la Mère ait pu obtenir satisfaction dès cette époque. Mais on sait que Jacqueline Pascal, qui entretenait avec elle des rapports étroits avant même son entrée à Port-Royal, rédigea certains ouvrages sur ses instructions (43). Elle n'eut toutefois, semble-t-il, de secrétaire en titre et pendant une longue durée qu'après sa maladie de 1657. C'est en mai de cette année que M^{me} de Sablé se plaignit qu'elle ne lui eût pas écrit de sa main (44). C'est au début de janvier 1658 qu'elle mentionne pour la première fois « la secrétaire » (45), mot qui revient assez souvent dans la suite de la correspondance, employé avec une nuance affectueuse, et qui désigne la future compagne de captivité, la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, professe depuis 1654, et qui joua auprès de sa tante le rôle, non seulement de secrétaire, mais aussi d'infirmière (46). Ainsi s'établit entre les deux religieuses une étroite collaboration, qui multiplia les possibilités d'action de la Mère Agnès, et manifesta en elle le désir, attesté par toute sa correspondance, de demeurer toujours en union avec sa communauté.

Pour entrer sur le terrain proprement spirituel, on pourrait à la rigueur s'en tenir à une seule lettre, où les principes sont remarquablement posés. Datée du 26 octobre 1634, elle remonte à la période de Tard, mais elle reflète une attitude permanente. Elle s'adresse à Arnauld d'Andilly, qui venait d'obtenir, après plusieurs années de semi-disgrâce, la charge d'intendant de l'armée du Rhin. La vie d'action, comme la vie de retraite, y est présentée comme répondant aux desseins de la Providence. Adorez, dit la religieuse

la conduite de Dieu sur vous, de la même façon que vous l'avez embrassée quand elle a été moins favorable, et désirant de prendre une nouvelle part à l'esprit et à la grâce de Jésus-Christ pour entrer dans l'exercice où l'on vous emploie. Il y a plusieurs années [...] que vous vivez à vous-même ; Jésus-Christ était content de vous parce qu'il vous demandait une vie retirée et quasi hors du monde, et que vous correspondiez à son dessein, aimant votre solitude ; maintenant il ne veut plus de vous cet amour à la retraite, et si vous la regrettiez vous feriez contre son désir. Car, comme disait le bienheureux évêque de Genève, Dieu hait la paix de ceux qu'il appelle à la guerre. Vous devez donc à présent honorer la vie conversante du Fils de Dieu, aimer l'embarras comme vous avez aimé la quiétude, et vous rendre aussi sociable que vous avez été caché (47).

Cet esprit de soumission à l'événement, cette quête de la volonté

de Dieu dans tout ce qui nous arrive, et particulièrement dans le devoir quotidien, se réclament ici de la leçon de saint François de Sales, que la Mère ne cessera de tenir pour une autorité fondamentale. On sait que Pascal considèrera aussi « la nécessité et les événements » comme des « maîtres » donnés de la main de Dieu (48). Ce qui n'entraîne pas une attitude de passivité, mais de simplicité, d'attention à la volonté divine, manifestée de la façon la plus concrète, encore qu'elle reste toujours à interpréter.

Autre règle, complémentaire, formulée pour l'abbesse Marie des Anges en 1655 : c'est de Dieu qu'il faut attendre le résultat, ce qui n'empêche pas de la conduire le plus exactement possible :

Dieu [...] ne nous commande pas de bien réussir dans les choses, mais seulement de les faire avec soin, et de ne nous point proposer le succès comme notre fin, mais le laisser à sa divine providence : en sorte qu'il serait indifférent de réussir ou non, si ce n'était que le prochain doit retirer du fruit de notre conduite, ce qui doit faire désirer que Dieu y donne bénédiction (49).

On voit combien s'est enrichie et nuancée la notion d'indifférence, si vague et si propice aux confusions.

Le style d'action de la Mère Agnès apparaîtra d'une manière plus globale si l'on se reporte au plus beau portrait qui ait été tracé d'elle, celui que fournit l'article du *Nécrologe de Port-Royal* (50). Article peu connu, en dépit de sa qualité exceptionnelle, explicable par son auteur, qui ne peut être que la Mère Angélique de Saint-Jean. C'est un auteur dont on peut attendre quelque partialité. Elle était très opposée au mysticisme : on ne sera pas surpris qu'elle passe sous silence l'affaire du *Chapelet secret*. Au moment de la signature et de la captivité, elle fit preuve de la plus grande intransigeance : elle ignore donc la complexité, la richesse humaine de la conduite tenue par sa tante. Mais nous en savons assez pour l'approuver lorsqu'elle se trouve contredire l'image toute faite d'une religieuse essentiellement contemplative et qu'elle donne à l'action la part considérable qui lui revient.

Ce portrait adopte très souvent la forme d'un parallèle entre la Mère Angélique et la Mère Agnès. Les ressemblances sont d'emblée mises en valeur : Port-Royal est leur création commune. L'abbaye

est redevable de tout ce qu'elle peut avoir de piété, de régularité; d'observance, à ces deux incomparables supérieures, puisqu'elles ont travaillé pendant plus de soixante ans à l'y établir et l'y faire croître, encore plus par l'exemple de leurs vertus que par les lumières que Dieu leur avait données pour la conduite des âmes, et leur capacité extraordinaire pour le gouvernement (51).

Travail, pratique des vertus, conduite des âmes, art de gouverner, voilà des qualités éminemment actives.

Leur ressemblance s'enrichit du fait qu'elles ont été constamment attelées à la même tâche. « Elles ont été toute leur vie si parfaitement unies par le même esprit et dans le même emploi que [...] tout ce qu'a fait la Mère Angélique, la Mère Agnès l'a fait avec elle ; tout ce que la charité de celle-là entreprenait, celle-ci l'exécutait avec la même ardeur » (52). A l'une l'initiative, à l'autre l'exécution : voilà l'un des vrais clivages qui s'établissent entre elles ; comme les faits ont déjà permis de le constater. Mais si les grandes inspirations sont rares, le talent d'exécution n'est pas commun non plus, et il n'est pas besoin de se demander ce qui requiert la plus grande aptitude à l'action.

Il s'ensuit que Port-Royal a constamment bénéficié d'une double direction. Les deux sœurs ont exercé alternativement la « première charge », « et l'on peut même dire qu'elles l'exerçaient toutes deux ensemble, puisqu'elles étaient si unies dans l'exercice du gouvernement et dans la conformité de la conduite qu'il eût semblé que l'une sans l'autre n'en aurait pu soutenir le poids » (53). Les lettres de la Mère Agnès confirment totalement ce point de vue. Il est clair que, seule, la Mère Angélique n'aurait pas été tout à fait la même.

Mais les différences sont ensuite posées et la dévotion plus intérieure de la Mère Agnès clairement reconnue :

Dans la Mère Angélique il paraissait une charité ardente, vigoureuse et tendre, qui savait s'abaisser et s'élever à propos, qui se faisait craindre et se faisait aimer, qui avait le secret de tout renverser par sa force et de tout relever par sa bonté. Dans la Mère Agnès, au contraire, on voyait une égalité toujours uniforme, une sagesse toujours la même, une gravité accompagnée de douceur, qui inspirait la confiance et le respect, et qui instruisait autant par son silence que par ses paroles (54).

Équilibre qui venait d'une piété aussi exacte que sensible. L'amour pour l'office divin en formait le premier caractère. Plus profondément, par une « ardente charité », elle s'élevait à l'union à Dieu,

en lui offrant continuellement le sacrifice d'un cœur humilié devant sa souveraine majesté. De là ce recueillement, cette modestie extérieure qui portait à Dieu tous ceux qui la voyaient, et qui ne pouvaient assez admirer en elle qu'elle pût être toujours calme au milieu d'une infinité de soins et d'affaires, toujours appliquée à Dieu, malgré les entretiens qu'elle était obligée d'avoir avec diverses personnes, toujours disposée à passer de l'action à la prière [...] (55).

Ainsi en elle la contemplation et l'action ne cessaient de se succéder et de se conjuguer.

D'ailleurs la même charité qui l'élevait à Dieu devait la tourner vers les âmes qui réclamaient son aide. Source d'innombrables occupations, qui se situaient dans le prolongement de sa vie intérieure : « Il semblait que l'onction intérieure dont son cœur était rempli était comme une huile mystique dont elle était toujours disposée à faire part aux autres pour remplir leurs lampes (56).

C'est encore comme une « action » mémorable que la narratrice relate sa mort :

Elle fit cette dernière action comme elle avait accoutumé de faire les plus saintes, c'est-à-dire sans sortir un moment de cette immobilité de grâce qui était le caractère de sa vertu, et qui la rendait toujours égale en toutes choses, avec une piété si admirable, une charité si tendre pour ses filles et dans une paix si profonde que sa mort fut le tableau raccourci de toute sa vie (57).

La convention hagiographique n'est pas absente de ces pages. Mais le portrait qui en ressort donne une impression étonnante de vie. Or ce qui a été mis en relief, c'est l'articulation qui se réalise entre action et contemplation, la seconde animant la première, mais l'une et l'autre s'unissant intimement. C'est là sans doute que réside la grandeur propre de la Mère Agnès.

III — L'ACTION SOURCE DE L'ŒUVRE

La Mère Angélique et la Mère Agnès peuvent aussi faire l'objet de comparaisons sous le rapport de leurs œuvres respectives. Elles ont laissé l'une et l'autre une correspondance considérable, fil conducteur pour l'interprétation de leur personnalité. De la première, nous possédons aussi des écrits autobiographiques, la fameuse *Relation* déjà utilisée et des souvenirs recueillis de sa bouche par Antoine Le Maistre. A quoi s'ajoutent des *Entretiens ou conférences* destinées aux religieuses de Port-Royal, expression de la conduite spirituelle qu'elle exerçait auprès de la communauté ; et, par conséquent, reflet de son action. Cette seconde catégorie d'écrits est beaucoup plus ample chez la seconde, et elle offre un caractère plus pratique, liant davantage spiritualité et gouvernement de la maison. Seul y fait véritablement exception le fameux *Chapelet secret du Saint-Sacrement*. Entre les autres écrits ont été publiées, dès 1665, les *Constitutions de Port-Royal*, suivies du *Règlement pour les*

enfants de Jacqueline Pascal, et *l'Image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite, avec les Occupations intérieures pour la journée*. Ces publications ont été anonymes ; mais l'attribution est garantie par Racine, directement informé par Nicole ; seule *l'Institution des novices*, dans les *Constitutions*, était due à la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré. Dans ses lettres, la Mère Agnès fait d'ailleurs plusieurs fois allusion à la préparation des *Constitutions de Port-Royal* (58) ainsi qu'aux *Occupations intérieures* (59). A propos du second ouvrage, Racine déclare : « *La Religieuse parfaite* a été recueillie par la sœur Euphémie sous la Mère Agnès, lorsque celle-ci était maîtresse des novices » (60). Selon l'historienne très bien informée Rachel Gillet, Jacqueline Pascal n'aurait joué ce rôle que pour les *Occupations intérieures* (62).

Racine explique aussi pourquoi ces ouvrages ont été publiés si précocement et en une époque apparemment peu propice. Lors de la persécution, les religieuses comprirent la nécessité de mettre à l'abri les papiers conservés dans le monastère : « Elles confièrent deux ou trois coffres de papiers à M. Arnauld lorsqu'elles furent dispersées. C'est par ce moyen qu'on a eu les *Constitutions de Port-Royal* et d'autres traités qu'on a imprimés » (62). Racine précise encore ailleurs : M. de Pontchâteau les fit imprimer en Flandre ». La première édition porte en effet l'adresse de Gaspard Migeot, à Mons. Toutefois la *Religieuse parfaite*, qui ne comportait aucune allusion au monastère persécuté, put être publiée à Paris même, avec approbation et privilège, par le libraire Savreux, qui en donna une seconde édition en 1666. Il est remarquable que les écrits de la Mère Agnès aient ainsi fait l'objet d'un traitement de choix. Effet de leur importance, de leur portée significative, mais aussi, sans doute, de la qualité de leur texte et de leur présentation. Caractères que possédaient aussi et le *Règlement pour les enfants* de Jacqueline Pascal, et la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies* de son frère Blaise, publiée dès 1666, sous l'adresse de Cologne qui dissimule sans doute encore une impression flamande, dans un petit recueil de *Divers Traités de piété* (63).

Dans l'œuvre de la Mère Agnès, il convient certainement de distinguer deux époques. La première correspond à la direction de Zamet et à l'influence des oratoriens. Période déjà fort active : c'est celle des tractations préparatoires à l'établissement de l'Institut du Saint-Sacrement et de la prise en charge de l'abbaye de Tard. C'est celle du *Chapelet secret*, où se manifeste une spiritualité très spéculative, très abstraite, un peu alambiquée, fort éloignée des réalités de la vie. Les lettres contemporaines témoignent d'un esprit comparable, et d'un goût très net pour la subtilité du langage, pour la recherche du brillant, pour les

effets de surprise. L'intellectualité pure se joue, même lorsque les sujets abordés touchent à la pratique. La première des lettres conservées est caractéristique à cet égard. Datée du 17 décembre 1626, elle s'adresse au docteur de Sorbonne Le Féron, envoyé à Rome pour y faire approuver la fondation de l'Institut du Saint-Sacrement. Elle déclare qu'elle n'a pas de « pensées » pour ce sacrement qu'elle a fait choix de vénérer. « Je regarde ce mystère comme une chose à laquelle je dois mon être par anéantissement, et non par application ». Formule typiquement oratorienne, et qui va très loin dans le sens de la passivité. Parallèlement, la recherche de style s'affirme. A propos de la mission de M. Le Féron : « Si le plus grand roi du monde n'était que la jument de Dieu (64), c'est une dignité excellente que d'être laquais de Jésus-Christ et d'être envoyé de lui, comme lui-même était envoyé de son Père ». A son correspondant, la Mère applique encore d'autres comparaisons : du dessein éternel de Dieu il doit être « la trompette, et, comme un autre saint Jean, le précurseur de cette nouvelle apparition de Jésus-Christ en la terre ». Revient ensuite l'image du laquais (65). On ne peut guère imaginer, en un texte relativement bref, plus grande concentration d'effets recherchés.

Plus célèbre, plus fine, plus délicatement jouée, mais d'une inspiration semblable, la fameuse lettre sur le projet de mariage de Le Maître, envoyée de Tard le 11 juin 1634. Le rabaissement de l'état de mariage y est certes un thème fréquent de la tradition chrétienne. Mais il est traité ici avec un mélange de sévérité et de subtilité dont il serait difficile de trouver l'équivalent. Plutôt que blâmé, le jeune homme est rejeté par sa tante — violence que l'humour vient corriger — : « Comme vous serez dans une condition fort commune, je serai aussi pour vous dans une affection fort ordinaire. Vous voulez devenir esclave et avec cela demeurer roi dans mon cœur : cela n'est pas possible ». A quoi succède bientôt la feinte de s'être trompée, d'où s'ensuit comme un coup de théâtre. Le discours tenu par le neveu sur son projet de mariage n'est-il pas « une énigme tirée des paraboles de l'Évangile ? » Cette fiancée, « la plus belle et la plus sage de Paris », est en fait « du paradis, puisqu'elle est sœur des anges ». C'est l'épouse du Christ, l'Église. Résumé très bref d'un développement fort long, où la lumière semble se faire par progrès insensibles. A quoi succède un nouveau rebondissement, un nouveau trait d'esprit, lorsqu'est posée la question : « Pourquoi m'avez-vous trompée ? » laquelle, par une ingéniosité supplémentaire, ne reçoit pas de réponse : tant l'erreur est agréable (66).

On se gardera bien de croire que la Mère Agnès, quoique ayant dépassé l'âge de quarante ans, eût alors acquis sa personnalité défini-

tive. On ne méconnaîtra pas non plus le sens des réalités qui se fait jour dans nombre de lettres contemporaines. Mais il fallut toute l'affectueuse autorité de sa sœur la Mère Angélique et les conseils très écoutés de l'abbé de Saint-Cyran pour que son retour à Paris, à la fin de l'année 1635, fût suivi d'une véritable conversion à la simplicité, aussi bien dans la dévotion que dans le langage. Du danger d'artifice auquel elle s'était largement exposée, elle passe à l'application au réel, ne gardant de ses maîtres antérieurs que saint François de Sales, bien fait, malgré son style fleuri, pour la conduire dans la même voie.

Désormais c'est l'action concrète qui se reflète dans l'œuvre, associée à une spiritualité en quête, non plus de l'extraordinaire, mais de l'authentique, et que sa profondeur n'empêche pas de tenir de près au quotidien.

Dans cette œuvre, on aimerait pouvoir accorder une place précise à l'élément historique. Certes, si l'on met à part sa *Relation de captivité* (67), la Mère n'a composé aucun écrit autobiographique. Il ne semble pas qu'aucune des pièces qui la concernent dans les *Mémoires de Port-Royal* (68) remonte directement à elle. Mais dans la collecte des lettres et témoignages relatifs à la Mère Angélique, elle a joué un rôle certain, difficile à préciser, plus grand toutefois qu'on ne l'a encore soupçonné. On sait qu'elle a participé aux pieux subterfuges qui permettaient de prendre copie des lettres adressées par sa sœur à la reine de Pologne (69). Elle parle aussi, en 1654, de lettres qui ont été « bien serrées », c'est-à-dire mises en sûreté, et de fragments qu'il s'agit de regrouper. Elle propose pour le faire une méthode qui a été effectivement suivie, à en juger par les manuscrits les plus anciens des lettres de la Mère Angélique : « La méthode que je tiens pour rassembler tous les petits fragments, c'est de leur donner un titre et de faire une page ou deux de chaque matière, qu'on appellera, si l'on veut, des maximes ». Suivent des instructions pour que tout se fasse en secret (70). Il faut sans doute étendre la portée de ces remarques. Tandis que Le Maître participait activement à la constitution du dossier, qui sinon elle pouvait, au monastère même, inviter les religieuses, par exemple Jacqueline Pascal en 1653, à consigner par écrit le récit des grandes vertus qu'elles avaient observées chez la réformatrice ? Ce fut effectivement le cas pour Jacqueline, puisque la célèbre *Relation* des difficultés entraînées avec sa famille, notamment avec son frère Blaise, lors de sa profession religieuse, est adressée à la Mère prieure de Port-Royal, c'est-à-dire, à cette époque, la Mère Agnès (71). C'est un peu plus tard que la Mère Angélique de Saint-Jean prit l'entière responsabilité de cette grande tâche. D'ailleurs, dans les lettres de la Mère Agnès, comme on l'a vu par plu-

sieurs exemples, les allusions ne manquent pas à des documents qu'elle essayait de rassembler et de collationner, non plus que les consignes données à des copistes. Voilà une face de son action qu'il importerait d'éclairer davantage.

Les lettres ont surtout été le moyen d'une autre action. Celles qui s'adressent à des religieuses sont souvent en rapport avec l'exercice de ses charges, notamment du fait de l'existence des deux maisons de Paris et des Champs, qui entraînait de nombreux échanges de correspondances. Ce sont aussi des lettres de direction, de conseil, de consolation dans les peines. Ce sont, en général, les deux à la fois. Les lettres aux amis logés dans les dehors du monastère, M^{me} d'Aumont, M^{me} de Sablé, M. de Sévigné, sont d'un intérêt spécial parce qu'elles s'adressent à des gens du monde, aux préoccupations souvent mineures et communes, comme la peur de la maladie chez M^{me} de Sablé (72), la colère de M. de Sévigné parce que sa porte donnant sur la cour du monastère avait été murée pendant la persécution (73) : toutes petites, objet pour elle d'une attention qui manifeste une grande humilité et le besoin de conserver la paix dans les âmes, même au milieu de grandes difficultés personnelles. La correspondance illustre ainsi tout ce qui dans la piété ressortit à l'amour du prochain.

Entre les ouvrages étendus, les *Constitutions de Port-Royal* sont le plus significatif. Cette sorte de règlement intérieur de la maison, fondé sur les règles de saint Benoît et de saint Bernard, indique avec une extrême précision la conduite à tenir dans les diverses occupations de la journée et dans les charges à exercer par les religieuses qui en sont pourvues ; et aussi lors des événements exceptionnels, fêtes, vêtements, professions, élections d'abbesses, voire visites de directeurs ou d'évêques. On y trouve donc, au premier degré, des préceptes de caractère juridique : ils témoignent d'une expérience acquise à longueur de temps, inscrite dans un code minutieusement élaboré. Mais le droit n'est jamais séparé de la morale, c'est-à-dire de la connaissance de l'âme humaine et des principes qui doivent régir l'action. A propos du « chapitre », assemblée au cours de laquelle les religieuses ont à s'accuser de leurs fautes, tout un développement est intitulé *De la distinction des fautes*, selon quatre degrés, « légères », « importantes », « graves » et « très graves » (74). Dans le chapitre *De la conférence*, c'est-à-dire la conversation familière tenue à peu près tous les jours sous la conduite d'une supérieure, la finesse psychologique est toujours présente :

La conférence se fera avec charité, avec simplicité et liberté. [...]
L'on exercera la patience envers celles qui pourraient donner quelque

peine pour être d'une humeur contraire ; mais cette patience doit être si douce qu'il ne paraisse point que l'on souffre quelque chose, et qu'on ait moins de cordialité pour celle-là que pour les autres avec lesquelles on aurait plus de sympathie (75).

Une grande délicatesse s'exprime dans un chapitre *Des innocentes*. La vocation de ces femmes dans leur état de déraison est considéré comme un signe assuré de leur élection divine. Malgré la charge qu'elles apporteront à la maison, il est donc prévu d'en recevoir « une ou deux » et de leur procurer une assistance particulière : « Ce sera un exercice de vertu dans la maison pour celles qui seront destinées à cette obéissance ou qui s'offriront volontairement, comme un emploi fort humble et de grande mortification, où la foi seule fait trouver de la joie [...] » (76). La morale s'achève ainsi dans la spiritualité.

Celle-ci imprègne toute l'action et les *Constitutions* lui accordent une grande place. Les vœux solennels qui commandent l'existence entière des religieuses les obligent à se déprendre de leur volonté pour suivre Dieu en tout. Ainsi la pratique de la pauvreté inspire la conduite de chaque religieuse, mais aussi celle du monastère dans son ensemble : du principe spirituel se déduisent toutes sortes d'attitudes particulières. L'une des plus fondamentales s'applique à la question des dots de religieuses : aucune somme ne sera expressément demandée aux parents de celles qui entrent au monastère ; ce que les plus riches donneraient de trop sera reversé aux pauvres par l'intermédiaire d'une tierce personne entièrement désintéressée. « Une fille pauvre, mais fort bonne et particulièrement appelée de Dieu » pourra être reçue gratuitement (77). La précision va jusqu'à proposer une formule d'acte notarié pour la délivrance d'une dot, et une d'excommunication pour toute religieuse qui garderait quelque bien en propriété (78). Si les *Constitutions* traitent beaucoup de spiritualité, c'est aussi en raison de l'importance que les heures de l'office et les exercices spirituels occupent dans la journée et de la nécessité d'y apporter un certain esprit. Il est naturel qu'un chapitre soit consacré à l'oraison. Le caractère surnaturel en est fortement affirmé : « La vraie oraison est un don céleste et non pas humain, le Saint-Esprit priant pour nous lorsqu'il nous fait prier » ; mais aussi l'obligation de l'associer à toutes les activités de la journée, « sachant que l'exercice du corps profite peu, et qu'il n'y a que la pitié (qui est, comme dit saint Bernard, un continuel souvenir de Dieu) qui soit utile à tout » (79). Les *Constitutions* dans leur ensemble sont encadrées par des considérations essentiellement spirituelles. Le premier chapitre est intitulé *De la vénération du Saint-Sacrement*, il place très directement

Port-Royal dans la mouvance de l'Institut fondé par Zamet et invite à faire de la méditation sur le mystère de l'Eucharistie le centre de la vie religieuse (80). Le sujet s'étend sur le chapitre II, où se découvre notamment une christologie très riche et que l'on pourrait dire pascalienne :

Entre les mystères et les fêtes que l'Église célèbre, celles qui nous ont rendu l'humanité de Jésus-Christ invisible sont les plus grandes, comme la Résurrection, l'Ascension et la Pentecôte ; les autres, qui nous l'ont rendu visible et sensible étant moindres, comme la Nativité, la Circoncision et la Passion, en ce qu'il y est dans un état de rabaissement, de mortalité et de souffrance [...] (81).

Quant à la *Conclusion*, elle entend réduire toutes les observances énoncées à leur juste prix, en montrant la seule nécessité de la loi d'amour et de l'infusion de la grâce, qui ne dispense pas pour autant de l'action terrestre :

Comme le laboureur ne croit pas que ce soit assez de reconnaître qu'il ne peut rien sans l'influence céleste, mais qu'il laboure et creuse la terre, comme Dieu l'a ordonné afin qu'elles reçoive la vertu du ciel ; aussi c'est peu de savoir que les efforts de la créature sont faibles et impuissants sans le secours de Jésus-Christ, si en même temps on ne s'efforce, non seulement en priant, mais aussi en agissant et en observant avec humilité les divers moyens que Dieu et les saints nous ont enseignés pour obtenir ce secours de Dieu si nécessaire (82).

Si le spirituel prime, le soin du temporel n'en doit pas moins être humblement et soigneusement accepté.

Par son objet, *L'Image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite* touche plus immédiatement à la spiritualité. Elle prend pourtant en compte tous les aspects de la vie monastique, montrant, en chaque circonstance, le comportement d'une religieuse parfaite et celui d'une imparfaite. Cette disposition très pédagogique et même un peu scolaire permet la manifestation d'une grande acuité psychologique, fruit encore de l'expérience et de la pratique des âmes. *Les Occupations intérieures pendant toute la journée*, qui viennent à la suite, se rapprochent davantage des *Constitutions*, mais en se limitant presque entièrement à la vie spirituelle.

C'est donc une personnalité très complexe que révèlent les œuvres de la Mère Agnès, œuvres elles-mêmes plus variées qu'on n'a pu longtemps le croire. Mais cette personnalité ne s'épuise pas dans l'expression d'une spiritualité ; ou, du moins, cette spiritualité n'est nullement désincarnée, elle pénètre tout le réel.

S'il est un résultat qu'ont imposé les recherches récentes sur Port-Royal, c'est bien, malgré l'unité du milieu, la singularité de chacune des figures qui apparaissent au sein et autour du monastère. De la Mère Agnès, l'originalité avait été saisie de longue date, notamment par comparaison avec sa sœur, la Mère Angélique. Mais avait-elle été appréciée avec exactitude ? On peut craindre, comme il apparaît bien dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, que sa stature n'ait été un peu réduite : effet notamment de la publication tardive des *Lettres*. Il est plus regrettable que l'essentiel de son apport à la grandeur de la maison ait été concentré dans le domaine de la spiritualité. Celle-ci est peut-être encore plus riche qu'on ne l'a cru ; elle n'en fait pas moins poids égal avec une œuvre concrète, menée avec soin et rigueur, et toujours dans le calme, qui, même quand l'impulsion était donnée par la Mère Angélique, a seule permis à l'esprit inspirateur de se répandre dans toute la vie de la maison et jusque dans les moindres détails. On doit enfin s'inscrire tout à fait en faux contre l'idée d'une dévotion toute subtile et précieuse, s'exprimant en un style de même nature. Il faut distinguer les temps, ne pas prolonger abusivement l'influence de Zamet et de certains spirituels oratoriens, encore que certains acquis soient demeurés. Mais ce sont ceux qui pouvaient s'accorder avec les fruits d'une conversion accomplie sans drame, quoique avec profondeur, sous l'influence de l'abbé de Saint-Cyran et sous la direction experte et sans détours de Singlin. L'abstraction et l'artifice se sont évanouis ; une attention plus grande a été portée au concret. Le talent pour le gouvernement qui s'était manifesté à Tard n'a fait que s'affirmer davantage, les dons de l'esprit s'ajustant à la simplicité du cœur.

NOTES

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. I, Utrecht, 1742, pp. 262-370. Rappelons que Jean Lesaulnier en a récemment publié une excellente édition critique de cette *Relation*, *Chroniques de Port-Royal*, n° 41, 1992, pp. 7-93 : c'est à elle que nous renverrons.

(2) *Mémoires de Port-Royal*, t. II, pp. 247-407.

(3) *Relation*, éd. citée, p. 26.

- (4) Paris, B. Duprat, 2 vol.
- (5) *Port-Royal*, 3^e éd., t. IV, Paris, Hachette, 1867, pp. 574-583.
- (6) *Ibid.*, t. I, p. 109. Sainte-Beuve contamine plusieurs sources.
- (7) Pour les précisions chronologiques, nous renvoyons à l'édition citée des *Lettres*, t. I, p. IX, n. 2 ; et à la notice contenue dans la *Relation*, éd. citée, pp. 24-27 et les notes.
- (8) *Ibid.*, p. 42, et les notes.
- (9) *Ibid.*, p. 44.
- (10) Louis Prunel, *Sébastien Zamet*, Paris, Picard, 1912, pp. 208-209 ; 210, n. 1 ; 239, n. 3.
- (11) Voir la note 14.
- (12) *Ibid.*, pp. 198-199 ; et *Relation*, éd. citée, pp. 51-52 et les notes.
- (13) *Ibid.*, pp. 52, 71, et les notes ; Prunel, *op. cit.*, p. 199.
- (14) *Ibid.*, pp. 242-248 ; *Relation*, éd. citée, pp. 58-59 et les notes.
- (15) *Ibid.*, p. 72 et les notes.
- (16) *Ibid.*, p. 73 et les notes.
- (17) *Lettres*, éd. citée, t. I, pp. 86-108.
- (18) *Ibid.*, p. X, note.
- (19) *Ibid.*, p. 117, n. 3.
- (20) *Ibid.*, pp. 324-325.
- (21) *Ibid.*, p. 348.
- (22) *Ibid.*, pp. 386-387.
- (23) Sur ces événements et ceux qui sont rapportés par la suite, il existe trois sources principales : l'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal*, s.l., 1665 ; les *Divers Actes, lettres et relations [...]*, s.l.n.d. [1725] ; et l'*Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal*, Villefranche, 1753. Nous citons cette dernière, la plus complète. Ici, pp. 2-5.
- (24) *Ibid.*, pp. 7-9.
- (25) *Ibid.*, pp. 11-13.
- (26) *Ibid.*, pp. 13-23.
- (27) *Ibid.*, p. 42.
- (28) *Ibid.*, pp. 24-31.
- (29) *Ibid.*, pp. 51-56.
- (30) *Ibid.*, pp. 56-58.
- (31) *Ibid.*, pp. 58-62.
- (32) *Ibid.*, pp. 62-63.
- (33) *Ibid.*, pp. 64-65.
- (34) *Ibid.*, pp. 73-76.
- (35) *Ibid.*, pp. 300-309.
- (36) Pour le texte de cette déclaration, *Lettres*, t. II, p. 189, n. 1.
- (37) *Ibid.*, pp. 189-190.
- (38) Voir sa lettre du 20 mai 1665, *ibid.*, pp. 197-198.
- (39) Pour entrer dans les détails, il faudrait consulter les *Relations de captivité de la Mère Agnès et de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse*, *Histoire des persécutions*, 2^e partie, pp. 63-109.
- (40) *Lettres*, t. I, pp. 395-396. Elle parle ensuite, p. 396, d'un autre agenda sur lequel devraient être portés des noms de personnes faisant l'objet d'éloges : allusion, sans doute, à la constitution d'un *nécrologe* ou d'un *obituaire*.
- (41) Nous revenons sur ce point ci-dessous.
- (44) *Ibid.*, p. 442.
- (45) *Ibid.*, p. 450.
- (46) *Ibid.*, p. 458 et n. 1 ; 121, n. 1. La Mère Agnès s'adressait aussi, occasionnellement, à d'autres sœurs : ainsi à la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, récemment miraculée, t. II, p. 33.

- (47) *Ibid.*, pp. 66-67.
- (48) *Pensées*, Lafuma 919 ; Sellier 751.
- (49) *Lettres*, éd. citée, t. I, p. 381.
- (50) Amsterdam, 1723, pp. 83-93.
- (51) *Ibid.*, p. 84.
- (52) *Ibid.*, p. 85.
- (53) *Ibid.*, p. 86.
- (54) *Ibid.*, pp. 86-87.
- (55) *Ibid.*, p. 87.
- (56) *Ibid.*
- (57) *Ibid.*, p. 92.
- (58) Éd. citée, t. I, pp. 133, 134 (1647) ; 261 91653.
- (59) *Ibid.*, p. 462 (1659).
- (60) Racine, *Diverses particularités concernant Port-Royal*, à la suite de l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, éd. Gazier, Paris, 1908, p. 197.
- (61) Mère Agnès, *Lettres*, t. I, p. X, n. 1.
- (62) Racine, *op. cit.*, p. 205 ; cf. p. 197.
- (63) Pascal, *Œuvres complètes*, t. IV, Paris, DDB, Bibl. européenne, 1992, pp. 966-967.
- (64) Ps., LXXII, 22.
- (65) Mère Agnès, *Lettres*, éd. citée, pp. 1-2.
- (66) *Ibid.*, pp. 38-40.
- (67) *Histoire des persécutions*, pp. 63-71.
- (68) T. III, Utrecht, 1742, pp. 201-274.
- (69) *Lettres*, éd. citée, t. I, p. 269 (1653).
- (70) *Ibid.*, p. 343.
- (71) Pascal, *Œuvres complètes*, éd. citée, t. II, 1970, pp. 954-998.
- (72) *Lettres*, t. II, pp. 50-51.
- (73) *Ibid.*, t. I, pp. 508-509.
- (74) Éd. de Paris, Desprez et Dessessartz, 1721, pp. 152-156.
- (75) *Ibid.*, p. 51.
- (76) *Ibid.*, pp. 102-103.
- (77) *Ibid.*, pp. 71-74, et le chapitre *De la pauvreté*, pp. 116-130.
- (78) *Ibid.*, pp. 74 et 126.
- (79) *Ibid.*, pp. 41-43.
- (80) *Ibid.*, pp. 1-12.
- (81) *Ibid.*, p. 16.
- (82) *Ibid.*, p. 257.